



HAL
open science

Faire parler la manière de faire parler

Tristan Dominguez

► **To cite this version:**

Tristan Dominguez. Faire parler la manière de faire parler. Questions de déontologie en sciences humaines et sociales. Interroger les pratiques de recherche, L'Harmattan, pp.79-98, 2022. hal-03967349

HAL Id: hal-03967349

<https://hal.science/hal-03967349>

Submitted on 14 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

FAIRE PARLER LA MANIÈRE DE FAIRE PARLER. UNE DEONTOLOGIE DE L'ENTRETIEN PAR L'USAGE DE LA REFLEXIVITE

Tristan Dominguez

Résumé : L'entretien est une méthode largement utilisée dans les sciences sociales. Toutefois, sa déontologie est assez peu explicitée et décrite. Chaque moment de l'entretien est l'occasion d'un questionnement spécifique : de la délimitation des personnes interrogées à l'écriture du compte rendu. Il est nécessaire d'analyser les effets qu'il peut avoir sur l'enquêteur ou l'enquêtrice et l'enquêté-e. Nous proposons des pistes de réponses en s'appuyant sur des recherches récentes se confrontant à ces difficultés. La réflexivité méthodologique permet d'envisager la relation d'enquête comme toutes les autres formes d'interaction sociale, avec ses jeux de pouvoir. De l'objectivation de cette relation pourra naître les procédés à suivre, chaque fois spécifiques, afin d'adopter une posture éthique.

Mots clefs : Réflexivité, Entretien, Pratique d'enquête

L'entretien est une méthode très largement utilisée en sciences sociales pour récolter des informations. Héritage de la psychologie et transposable facilement à d'autres disciplines (notamment la sociologie), peu coûteux, enseigné et valorisé dans les universités, l'entretien s'est rapidement et amplement diffusé¹. Cette forte diffusion a forcément conduit à une certaine hétérogénéité, cette méthode impliquant une discussion dans un face à face relativement long peut prendre différentes formes (exploratoire, directif, semi-directif, « ethnographique », enregistré, de façon informelle, etc.), en fonction de l'accès au terrain, des personnes interrogées et des problématiques scientifiques posées. Une grande littérature sur ses usages méthodologiques existe².

La banalité de son usage par les chercheurs et chercheuses nécessite d'interroger ses pratiques déontologiques afin de protéger légalement et moralement autant l'enquêteur ou l'enquêtrice que l'enquêté-e. Les discours et pratiques scientifiques des sciences humaines ont des effets directs sur les individus « pris en objet ». Cela induit la nécessité d'une réflexion éthique spécifiques en fonction des situations. On pourrait citer ici les recherches où ce genre de questions se posent avec le sceau de l'évidence (comme la passation de faux entretiens d'embauche où des femmes « cobayes » subissaient du harcèlement pour évaluer leur réaction face à ce genre de situation (LaFrance & Woodzicka, 2001) ou encore quand Sébastien Roux se trouve face à une prostituée de Patpong en pleurs, le suppliant de l'emmener avec lui (Roux, 2014)) mais nous tenterons de discuter de situations plus courantes.

Il ne s'agit évidemment pas ici de trancher sur la question de savoir une fois pour toutes ce que sont de « bonnes » pratiques de recherche en termes éthiques, mais d'amener à interroger des situations délicates qu'un entretien est susceptible de créer. Car, comme le dit Stéphane Beaud « (...) une enquête de terrain n'est jamais un long fleuve tranquille. Elle comporte toujours son lot de « gaffes » de la part de l'enquêteur (difficiles à rattraper, mais qui servent souvent à mieux expliciter le sens de la recherche), de moments de tension, de conflit et de petites histoires qui se jouent notamment dans le milieu enquêté. » (Beaud, 2018, p. 12). Cette réflexion aura comme vertu, nous l'espérons, de préparer le chercheur ou la chercheuse désireux ou désireuse de conduire des entretiens à une déontologie rigoureuse.

¹ Les raisons de sa diffusion, en particulier en France et par la sociologie, se trouvent davantage détaillée dans l'article de Stéphane Beaud (Beaud, 1996) ou dans celui de Demazière (Demazière, 2008)

² Sans être exhaustif : L'entretien compréhensif (Kaufmann, 1996) ; L'enquête et ses méthodes : l'entretien (Blanchet & Blanchet, 2007) ; Guide de l'enquête de terrain (Beaud & Weber, 1997) ; Les méthodes de l'entretien en sciences sociales (Sauvayre, 2013)

Le déroulement d'un entretien, en particulier s'il est semi-directif, reste relativement incertain. La particularité de chaque interaction rend difficile de donner une solution précise à des situations toujours spécifiques. Néanmoins, il existe certaines remarques qui valent pour la plupart des cas : l'explicitation des objectifs en amont, durant la prise de rendez-vous ou avant le commencement formel de l'entretien. Nous tenterons donc ici de donner des conseils pratiques, à la manière d'un guide, en précisant le cadre législatif et une réflexion sur les pratiques (auxquelles ce cadre ne répond pas toujours).

Nous avons construit notre argumentation en suivant un ordre chrono-thématique de la passation d'un entretien. Chaque moment soulève des questions déontologiques spécifiques appelant des réponses et des pistes de réflexion adaptées que nous illustrerons à travers des enquêtes récentes, en montrant les difficultés auxquelles les chercheurs et chercheuses ont été confrontés et comment ils ont pu y faire face. Il reste évident que tous ces conseils doivent être pensés comme articulés les uns aux autres, cette compartimentation n'a qu'une visée pratique.

Trois parties structurent ces conseils. La première se penche sur le choix des personnes à interroger, cette délimitation ayant des implications et des enjeux proprement déontologiques. Nous verrons ensuite comment la façon de se présenter et d'énoncer la loi est essentielle pour informer les enquêté-e-s de leurs droits et peut aider à constituer un cadre bienveillant. Cette bienveillance est souvent érigée en méthode, la troisième partie montrera qu'elle est aussi un principe déontologique fort, lorsque l'enquêteur ou l'enquêtrice est amené à parler de l'intimité et à présenter ses instruments. L'objectif est ici d'établir un cadre éthique grâce aux outils donnés par la réflexivité³.

LE CADRAGE ETHIQUE : LIMITER ET DELIMITER L'ENQUETE

Les préoccupations éthiques de l'entretien se posent en amont de sa conduite. Celles-ci concernent notamment les personnes qu'on souhaite rencontrer. On peut les grouper en deux types : d'une part, il est essentiel d'avoir un regard sur les effets d'interroger telle ou telle personne dans la thématique que nous nous sommes fixé. D'autre part, le fait de connaître ou de fréquenter les enquêté-e-s impliquent des pratiques déontologiques différentes.

A qui tendre son micro ? Penser les effets du cadrage

Il est évident qu'un chercheur ou une chercheuse doit constituer une problématique et délimiter son objet d'étude afin de produire des résultats scientifiques pertinents. Lorsqu'on a recours à des entretiens réalisés par soi-même, cette exigence se double d'une préoccupation déontologique. Il faut en effet choisir à qui l'on va tendre son enregistreur, donc considérer comme légitime ou représentatif de son sujet de recherche. Ainsi, si on souhaite s'intéresser aux artistes des tournages cinématographiques, doit-on interroger les cadres ? Et, plus largement, quelle définition d'artiste retiendrons-nous ? Participons-nous à une relégation de domination si nous ne le faisons pas ou au contraire à une reconnaissance illégitime et douteuse si nous le faisons ? Ces délimitations sémantiques sont d'autant plus importantes que nous savons qu'en ce domaine des enjeux juridiques, économiques et de reconnaissance peuvent se jouer (notamment sur la question des « droits d'auteur » ou du régime de l'intermittence).

Illustrons cela à travers un exemple réel et concret : les travaux d'Eric Darras. Ce sociologue a mené une étude sur le tuning en le considérant comme une pratique culturelle, voire artistique, notamment dans un article datant de 2012 (Darras, 2012). Il a ensuite été cité dans des espaces avec une plus large audience, comme le

³ La réflexivité sur ses pratiques d'entretien a aussi pour corolaire d'interroger la manière de récolter ses informations, augmentant la scientificité de ses résultats, mais c'est un autre sujet. Voir notamment sur cette question Beaud Stéphane, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'entretien ethnographique », *Politix*, 1996/3 (n° 35), p.226-257 ; Bourdieu Pierre, *Le sens pratique*, Les éditions de minuit, Le sens commun, 2008 (1980) ; Pinçon Michel et Pinçon-Charlot Monique, « Pratiques d'enquêtes dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et conditions spécifiques de l'entretien semi-directif » *Genèses*, 1991, p. 120-133 et Wacquant Loïc, *Corps et âme : carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Agone, 2002

magazine Sciences Humaines⁴, les Inrockuptibles⁵ ou encore Rue 89⁶ (et, pour ce-dernier, dans la rubrique « culture » qui plus est). On peut donc penser qu'il a contribué, peut-être modestement, à légitimer ou, du moins, à prendre au sérieux cette pratique comme faisant partie de la culture alors qu'elle est souvent jugée négativement. Ainsi, étant donné que ses écrits peuvent avoir des effets extérieurs au monde scientifique, le chercheur ou la chercheuse doit penser aux conséquences de ses délimitations et les assumer. Il serait donc bon, déontologiquement parlant, d'avoir quelques mots à ce sujet (Eric Darras l'a fait), en justifiant d'un point de vue éthique sa délimitation et pourquoi on interroge certaines personnes et pas d'autres. Même si cela peut être très arbitraire, il est préférable d'assumer cette partialité plutôt que de ne pas y faire référence et de penser que la délimitation est « juste ».

Le chercheur ou la chercheuse n'est bien sûr pas seul·e dans la construction de ces frontières, mais il serait naïf de considérer qu'il n'y participe pas. Ainsi, il ne doit pas penser qu'il est hors du monde social lorsqu'il produit des analyses mais doit assumer sa part de responsabilité sur ces questions de définition ou, au moins expliciter que ce ne sont que des frontières méthodologiques. Il ne faut donc pas que les préoccupations déontologiques sur cet établissement des frontières prennent le pas sur la problématisation. Tenter d'interroger « tout le monde » à tout prix afin de ne rendre personne illégitime ferait sûrement une très mauvaise enquête. Citons par exemple le cas de Gabrielle Schütz, qui a interrogé des hôtesse·s d'accueil, sans s'intéresser (ou vraiment à la marge) aux hôtes d'accueil hommes. Elle explicite bien que son souhait n'est pas de les exclure du métier ou de penser que leur avis n'a aucune importance pour comprendre ses pratiques, ses enjeux, etc. Simplement, elle montre que la condition féminine est assez spécifique pour mériter une attention scientifique sur la question et qu'on perdrait dans l'analyse à vouloir étudier indistinctement les hommes et les femmes (Schütz, 2018).

Le cadrage, même s'il a des effets a posteriori de l'enquête (lors de sa publication et de sa diffusion), doit être pensé en amont, puisqu'il conditionne les personnes à interroger. Il doit être justifié autant scientifiquement que déontologiquement, en ayant conscience de la participation du chercheur ou de la chercheuse aux délimitations et aux définitions sociales qui sont en jeu par rapport à la population, aux pratiques ou aux métiers étudiés.

Interroger des ami·e·s ou des inconnu·e·s ? Conduire son entretien en fonction du niveau d'interconnaissance

L'impératif d'objectivité est parfois confondu avec l'exigence de ne pas connaître les personnes qu'on interroge. La réalité n'est pas aussi simple, d'abord parce que certains milieux ne sont accessibles qu'en connaissant les gens qui le peuplent (ou bien l'amitié permet une entrée originale qu'il serait dommage de ne pas exploiter) et aussi parce que comparer les réflexions méthodologiques et déontologiques entre l'interrogation d'ami·e·s et d'inconnu·e·s permet de faire ressortir des principes adaptés à chaque cas. Nous allons voir quels types de problèmes déontologiques soulèvent les différents niveaux d'interconnaissance (quand les personnes se connaissent entre elles ou sont liées par le chercheur ou la chercheuse) et comment parvenir à les résoudre. Les implications qu'ils suscitent méritent une réflexion antérieure à la conduite des entretiens.

On déconseille parfois de faire passer des entretiens à des ami·e·s ou des personnes qu'on est amené à fréquenter régulièrement (collègues, familles, personnes de son quartier) par une certaine idéologie de l'« exotisme » difficilement défendable qui voudrait qu'un chercheur ou une chercheuse serait plus à même d'exercer un regard objectif si son objet est éloigné socialement d'elle ou de lui⁷. Il faut pourtant rappeler que de nombreuses études ont eu pour objet des mondes sociaux proches de l'enquêteur ou de l'enquêtrice (comme

⁴ Dans un article écrit par Xavier Molénat « Le tuning : t'as vu ma caisse comme elle est belle ? » https://www.scienceshumaines.com/le-tuning-t-as-vu-ma-caisse-comme-elle-est-belle_fr_30533.html

⁵ <https://www.lesinrocks.com/2014/10/27/style/style/lesthétique-formule-1-quand-la-mode-flirte-avec-le-tuning/>

⁶ <https://www.rue89lyon.fr/2015/03/12/tuning-beau-biennale-design-saint-etienne/>

⁷ Cette idéologie se retrouve notamment chez Mendras : « Par ses origines sociales et sa formation, le sociologue doit être le plus éloigné possible des gens qu'il étudie, de manière à avoir la distance nécessaire pour observer son objet (...). » (citation trouvée dans le livre de Laurence Viry (Viry, 2006, p. 56)).

celle sur le Béarn de Pierre Bourdieu dans *Le bal des célibataires*). Cette idéologie souffre d'une épistémologie réductionniste, la connaissance scientifique n'étant pas permise par des méthodes, mais par une position sociale et dans une vision extrême peut conduire à penser qu'une étude sur les femmes menée par une femme ne pourrait être objective.

Une autre justification existe : le rapport de pouvoir potentiel induit par la connaissance d'informations personnelles recueillies par le chercheur ou la chercheuse peut conduire à cacher des informations pourtant essentielles. Dit autrement, on peut comprendre qu'énoncer des informations sensibles à une personne qu'on est susceptible de côtoyer et qu'elle pourra potentiellement réutiliser sans consentement est plus risqué que de se livrer à un inconnu qu'on ne reverra sans doute jamais.

Ainsi, la déontologie implique toujours de construire des digues entre son activité de recherche, consistant à récolter des informations personnelles, et une utilisation extra-scientifique. D'ailleurs, la loi oblige l'enquêteur ou l'enquêtrice à séparer les deux. Le cadre législatif protège en ce sens l'enquêté-e, mais il est nécessaire au chercheur ou à la chercheuse de garantir par son attitude ces principes déontologiques, en ne faisant référence aux propos tenus durant l'entretien que durant des cadres très précis et confidentiel. Ces prérogatives se manifestent également socialement, en particulier lorsqu'on interroge des personnes qu'on connaît. Il est alors essentiel de ne pas créer d'ambiguïté lorsqu'on interroge les personnes qu'on fréquente, qui peuvent parfois être curieuses de ce que les autres peuvent avoir dit (si on enquête sur un milieu social où il y a de fortes interconnaissances). C'est à cette difficulté que l'enquêteur ou l'enquêtrice doit faire face et qui n'est pas toujours évidente, il se peut par exemple, dans le cas d'une ethnographie au sein d'une entreprise, que la direction soit désireuse de savoir ce que l'enquêteur ou l'enquêtrice a pu glaner comme information sur les employé-e-s, le chercheur ou la chercheuse devant être préparé-e à ce type de sollicitations qui peuvent être très subtiles et savoir couper court à des interactions pouvant trop en révéler.

Des ami-e-s ou des connaissances acceptent plus facilement de passer un entretien « pour aider », l'enquêteur ou l'enquêtrice peut aussi revenir sur les explications si besoin, etc. (ce qui fait qu'il est parfois plus facile d'exposer ses sentiments ou ses avis personnels quand une proximité sociale et/ou affective existe⁸). Pour l'enquêté-e qu'on ne connaît pas, on ne sait pas forcément à quoi il consent réellement si on ne lui fait qu'un exposé bref de la problématique de recherche en début d'entretien. Il est donc nécessaire d'explicitier pourquoi on sollicite l'avis de la personne qu'on souhaite interroger et de proposer un refus possible sans mettre au dos du mur l'enquêté-e, en évitant que ces personnes ne le vivent comme une injonction et acceptent de façon éclairée.

CONTACTER ET RENCONTRER : COMMENT SE PRESENTER

Après avoir choisi les personnes que vous souhaitez interroger, il faut maintenant prendre contact, proposer des rendez-vous et les rencontrer. Ces moments, antérieurs au déroulement de l'entretien, sont cruciaux déontologiquement, car ils sont l'occasion d'énoncer le cadre légal et d'informer les droits de l'enquêté-e-s mais aussi parce que mal maîtrisés, ils peuvent véhiculer une violence symbolique, pas forcément consciente, dont la victime peut tout autant être le chercheur ou la chercheuse que la personne interrogée.

Donner rendez-vous : la prise en compte multidimensionnelle de la violence symbolique

La violence symbolique est la contrainte exercée consciemment ou inconsciemment par des éléments relationnels objectifs consistant à faire perdre le sentiment de légitimité à la personne la subissant. Si ce concept connaît des développements sémantiques plus pointus, nous l'utiliserons en ce sens et dans un but pratique, pour repérer et prévenir sa manifestation dans une relation enquêteur-e / enquêté-e. Personne, *a priori*, n'a le

⁸ Cela ne rentre pas en contradiction avec ce qui est énoncé plus haut. Tout dépend en réalité du contexte, le niveau d'interconnaissance ne peut enfermer à lui seul l'ensemble de l'explication de l'acceptation de passer un entretien. Par contre, il a des implications méthodologiques et déontologiques spécifiques.

monopole de cette violence sur la légitimité, l'enquêté·e peut très bien la faire subir à l'enquêteur ou l'enquêtrice et vice-versa. Bien sûr, comme la relation d'enquête est ponctuelle et assez anecdotique entre deux individus, il serait exagéré de penser qu'elle fait système et donc qu'elle serait absolument centrale dans le sentiment de déclassement et de dévalorisation d'un individu. Néanmoins, nous avons admis que le chercheur ou la chercheuse fait partie de la vie sociale et donc que, par conséquent, il pouvait parfois se joindre à tous les acteurs ou actrices exerçant ces agressions symboliques s'il n'y prenait pas garde. Afin de le préparer, nous avons listé ces potentielles violences qui peuvent être prévenues dès la prise de rendez-vous.

La dimension spatiale et temporelle de l'entretien s'impose forcément en amont lors de la prise de rendez-vous. Il est par exemple mieux apprécié de prévenir la personne qu'on souhaite interrogée que le temps dont on a besoin est conséquent car, comme le dit Stéphane Beaud : « (...) disposer d'une plage horaire suffisamment longue (au moins deux heures), permet à l'enquêteur de conduire l'interview en toute quiétude d'esprit, sans avoir à brusquer les choses ou 'bousculer' son interlocuteur ; en outre, la fixation d'une durée minimale est souvent synonyme aux yeux de l'enquêté, que cet échange est un travail 'sérieux'. » (Beaud, 1996, p. 249)⁹. La proposition de deux heures n'est bien évidemment qu'illustrative et doit être modulée en fonction de ses besoins réels. Dans tous les cas, prévoir « large » et prévenir de la temporalité permet d'une part de ne pas user de la technique du « pied dans la porte » (l'acceptation d'une dizaine de minutes est en fait une acceptation de deux heures, ce qui ne se fait pas toujours avec l'entière approbation de la personne interrogée) et évite d'autre part les agacements, la personne sachant en toute conscience sur combien de temps elle s'engage (même si la plage proposée est approximative).

Venons à la décision du lieu qui est sûrement un peu moins évidente, des enjeux symboliques plus importants peuvent se jouer et dépend en grande partie de sa question de recherche. Il n'y a aucun espace « neutre » dans l'absolu. Le bar est souvent le candidat idéal, surtout si celui-ci est peu bruyant (et permet au chercheur ou à la chercheuse de remercier l'interrogé·e en offrant le verre) et qu'il est connu de l'enquêté·e (proche de son lieu de domiciliation ou de travail). L'objectif est en effet d'éviter d'impressionner la personne, pour qu'elle se sente en confiance, puisse se livrer et éviter qu'elle vive un moment déplaisant, d'où la recherche d'un lieu familier pour la personne. On évitera par exemple un lieu très chic à une personne vivant des difficultés financières avec rudesse, même si on propose de payer, d'une part parce qu'elle ne sera pas forcément à l'aise dans ce type d'espace et d'autre part car le « contre-don » peut paraître trop élevé pour un entretien¹⁰.

Néanmoins, le chercheur ou la chercheuse ne doit pas se laisser imposer toute la temporalité et la spatialité de son enquête par la personne interrogée quand on sent que des rapports de pouvoir se jouent. Par exemple, il n'est pas forcément évident d'interroger des dominant·e·s à leur domicile, comme le témoignent M. Pinçon-Charlot et M. Pinçon lors de leurs enquêtes sur la grande bourgeoisie. En se rendant dans les vastes appartements, décorés de riches œuvres d'art, l'aménagement spacieux peut contraster avec l'exigüité du séjour du chercheur ou de la chercheuse, conduisant parfois à cette violence qu'on s'inflige à soi-même et au questionnement de sa légitimité (Pinçon & Pinçon-Charlot, 1991).

Le chercheur ou la chercheuse aura dans ce cas deux solutions. Ou travailler en amont sur la « violence symbolique » de l'espace, afin de ne pas se penser comme illégitime (ce qui ne signifie pas perdre son humilité ou son respect pour la personne interrogée). Ce peut être important car de là peut naître ce qu'on appelle parfois un « syndrome de l'imposteur » (qui désigne une sensation subjective plus qu'un trouble psychologique avéré) consistant à ne donner aucune valeur à son travail voire même en sa personne, surtout si ce genre de

⁹ Il n'est pas obligatoire de demander deux heures, tout dépend de l'évaluation de la durée de son entretien, mais la technique du « pied dans la porte » n'est pas la plus éthique (dire qu'on aura besoin d'une dizaine de minutes et de rallonger une heure une fois en situation et peut brusquer l'enquêté·e dans ses réponses).

¹⁰ Pour des approfondissements sur le don / contre-don avec les enquêté·e·s voir la partie consacrée dans ce présent ouvrage écrite par Viviana Gobatto

« violences symboliques » est répété tout au long de l'enquête. Ou, deuxième option (qui n'est pas toujours possible), éviter de donner rendez-vous dans ces espaces, en justifiant la recherche d'un endroit neutre pour une meilleure conduite de l'entretien. Il ne faut néanmoins pas tout surinterpréter (et voir de la violence symbolique potentiellement partout), mais être vigilant pour son propre bien-être.

Le moment est venu de l'entretien. Parfois négligé par les débutant-e-s, il est néanmoins nécessaire de penser la manière de s'habiller, qui ne va pas toujours de soi, en particulier lorsque l'enquêteur ou l'enquêtrice côtoie des milieux sociaux inhabituels pour lui. Bien souvent, un jean ou un pantalon, un T-shirt ou une chemise suffiront, il faut éviter de projeter les stéréotypes d'un milieu dans la façon dont on va l'approcher. Néanmoins, certains groupes pourront être réfractaires à des tenues. Pour prendre un exemple un peu extrême, rappelons que M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot ont essuyé un refus d'entretien suite au fait que Michel Pinçon n'avait pas de cravate (Pinçon & Pinçon-Charlot, 1991). Ce type de situation rare existe néanmoins et il vaut mieux être prévenu, sinon le chercheur ou la chercheuse peut rapidement penser que son terrain sera inaccessible.

S'asseoir peut aussi être un enjeu. En effet, en fonction des positions relatives, la relation ne sera pas exactement la même. D'après les travaux de Sommer, Romy Sauvayre note trois types de posture : la relation en face à face, la relation côté à côté et la relation à 45°. La première rappelle le monde du travail, l'entretien d'embauche et est davantage « formelle » : « L'enquêté est soumis de manière plus frontale à votre regard et à la perception d'un jugement potentiel, même fugace. Lorsque l'enquêté manque d'assurance ou aborde un point gênant, être soumis ainsi à votre regard peut rendre la situation d'enquête intimidante. » (Sauvayre, 2013, p. 53). A l'inverse, la relation côté à côté suscite moins la sollicitation de l'enquêteur ou l'enquêtrice, qui pourra partir plus facilement dans de longs discours (même si la posture n'est pas forcément la plus « naturelle »). Enfin, à 45° semble être un compromis et une posture qu'apprécie le plus grand nombre (d'après les expériences de Sommer). Comme l'explique Romy Sauvayre, l'idéal est de laisser le choix à l'enquêté-e, en fonction du contexte (il semble plus naturel de choisir la position à 45° chez la personne et sur une petite table, par exemple) et de s'adapter aux contraintes spatiales du lieu où se passe l'entretien (il paraît en effet inapproprié de s'installer du même côté du bureau de travail de l'enquêté-e). Il faut néanmoins prendre en compte l'effet de la position prise sur l'impression qu'on peut faire à l'enquêté-e ou à celle qu'il ou elle peut nous faire.

Enfin l'entretien est un rapport social comme les autres où des enjeux de pouvoir qu'on peut retrouver structurellement se manifestent. L'interaction d'enquête ne peut être enfermée dans les rapports de domination entre les identités sociales des deux protagonistes, parce que les individus sont des sujets, mais il est probable que ceux-ci n'aient aucune influence (Roux, 2014). Si on ne se penche que du point de vue du genre, il est important de comprendre les techniques de présentation de soi qui permettent d'obtenir des entretiens en gagnant la légitimité de sa présence et de ses questionnements, mais aussi de ses violences potentielles, ce qu'une culture féministe permet d'anticiper (Claire, 2016). C'est notamment ce qu'a pu vivre Agnès Jeanjean, en étudiant les égoutiers de Montpellier et qui a dû adapter certaines stratégies pour se faire accepter dans le milieu enquêté. Elle dit que face à certains hommes, elle devait leur reconnaître une plus grande maturité, accepter de se faire couper la parole, devoir reformuler ses propos ou les écouter longuement. C'est ce qu'elle appelle « faire la jeune fille » et qui constitue une certaine violence symbolique (Jeanjean, 2014).

Chacun de ces points, pris isolément, n'est sûrement pas suffisant pour parler de violence symbolique en tant que tel. Toutefois, la concordance de ces différentes dimensions est susceptible de la faire ressurgir. Ainsi, si le chercheur ou la chercheuse multiplie ces erreurs (ou s'il ne prend pas garde à ces agressions dirigées contre son sentiment de légitimité), cela peut conduire à des conséquences assez néfastes (d'autant plus fortes qu'auréolées douteusement de l'objectivité scientifique) : la dépréciation de soi ou celle de la personne interrogée. Pour être caricatural, une femme pauvre habitant en banlieue qui se rend à son rendez-vous donné dans un café prestigieux du XVI^e arrondissement, celle-ci ayant connu des difficultés scolaires importantes, ne se sentira pas très à l'aise face à chercheur habillé chiquement qui vante ses titres universitaires, ses fréquentations auprès de grandes figures de la culture et fait passer l'entretien en face à face comme un questionnaire (technique et présentation de soi qui peuvent pourtant très bien fonctionner avec une autre population).

Enoncer la loi : clarifier les droits et la protection de l'enquêté-e

La prise de rendez-vous ou le début de l'entretien formel sont de bons moments pour présenter à l'enquêté-e ses droits, ce qui est une étape obligatoire. En effet, contrairement à une idée répandue, il existe bien un cadre légal en France réglementant la passation d'entretien, qui peut faire intervenir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Il est impératif d'informer l'enquêté-e que ses données seront traitées et les finalités de ce traitement. La personne interrogée doit donc donner son consentement en ce sens, comme l'explique le paragraphe 32 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : « Le consentement devrait être donné par un acte positif clair par lequel la personne concernée manifeste de façon libre, spécifique, éclairée et univoque son accord au traitement des données à caractère personnel la concernant, par exemple au moyen d'une déclaration écrite (...) ou d'une déclaration orale. »¹¹. Elle a également un droit de regard, de rectification et de retrait. Il faut donc impérativement le signaler avant le début de l'entretien et donner à la personne les moyens d'exercer ces droits, en donnant par exemple un moyen de contacter la personne responsable. Les informations recueillies ne peuvent avoir d'autres buts que la finalité scientifique et devront être détruites une fois le travail effectué (en fin de thèse donc, avec la possibilité d'obtenir des exceptions), ce que l'enquêté-e doit savoir également.

En interrogeant de façon approfondie une personne, l'enquêteur-e collecte des données personnelles, recouvrant un champ plus large qu'on ne peut le penser a priori. En effet, Anne-Laure Stérin écrit à ce propos : « De nombreuses autres informations constituent des données personnelles, parmi lesquelles : le nom, le prénom, l'âge, le métier, une photo, l'adresse postale, l'adresse mail, le numéro de téléphone, la date de naissance, le numéro IP (*Internet Protocol*), tout numéro d'identification, par exemple le Numéro d'inscription au répertoire (...), une empreinte digitale, des données de géolocalisation, et tous « éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, générique, psychique, économique, culturelle ou sociale » (Stérin, 2018). Il faut donc bien avoir conscience qu'on manipule des données qui tombent sous le coup de la loi et qui peuvent être vivement sanctionnées si on ne la respecte pas.

Il existe enfin une catégorie particulière de données au sein de laquelle sont concernées les données relatives à « l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques ou l'appartenance syndicale, ainsi que les données génétiques, biométriques, concernant la santé, la vie sexuelle ou l'orientation sexuelle d'une personne physique. » (Stérin, 2018). Leur traitement est interdit, excepté dans deux conditions : si les personnes concernées ont donné un accord consenti explicite ou si une autorisation par la CNIL a été obtenue. On voit donc que le traitement de ce type de données n'est pas interdit, comme certains discours le laissent entendre, mais que le cadre légal tente de protéger contre toute forme de dérive politique et mettant en danger les enquêté-e-s. Il est déjà arrivé dans l'histoire que des listes construites dans des buts scientifiques soient utilisées à des fins politiques conduisant des personnes en prison.

ÉCOUTER PARLER, ECRIRE PARLER : LA « NEUTRALITE BIENVEILLANTE » COMME PRINCIPE DEONTOLOGIQUE

Venons-en maintenant à la conduite de l'entretien, dans le vif de l'échange, où des pratiques déontologiques devraient être adoptées sous le principe de la « neutralité bienveillante ». Dans les manuels, la neutralité n'est désignée que méthodologiquement, dans le but de récolter des informations en suscitant un certain intérêt pour la discussion sans trop l'influencer¹². Ainsi, la personne ne doit pas se sentir juger pour se sentir à l'aise, s'exprimer et livrer le plus d'informations le plus aisément possible. Ce principe a pourtant une dimension éthique que nous tenterons de montrer dans cette partie. Nous parlerons d'abord de la manipulation à laquelle un chercheur ou une chercheuse peut recourir et surtout à la question de l'intime surgissant durant les

¹¹ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32016R0679&from=FR> consulté le 13/01/2020

¹² C'est ainsi qu'on retrouve ce principe notamment dans le manuel de Romy Sauvayre (Sauvayre, 2013)

entretiens, à laquelle un enquêteur ou une enquêtrice se doit d'être averti afin de ne pas être surpris avant de se pencher sur le « off » et plus généralement de la place des instruments.

A quel prix faire parler ? La manipulation de l'intime

Aller dans l'intime pour comprendre un état de fait ou un sentiment, c'est prendre le risque de remuer des choses difficiles. Les enquêté-e-s peuvent avoir plusieurs réactions face à cela, la plus commune étant l'évitement. En effet, la volonté louable de faire parler peut se heurter à des refus qu'il est nécessaire de respecter. On peut alors se retrouver à créer un malaise chez l'enquêté-e, qu'il faut savoir désamorcer rapidement (et interpréter correctement durant l'analyse). Benoît Coquard s'est retrouvé dans cette situation en interrogeant des ruraux qui avaient un passé « honteux » à leurs yeux ou à celui de leur entourage. On peut parler de Dimitri, ancien toxicomane, qui a voulu un nouveau départ. Ou encore, Alexia, qui n'a pas été à l'aise avec des questions concernant son adolescence, en couple avec un homme issu d'une famille aisée et critiquée dans son entourage pour cela, certain-e-s évoquant des raisons purement matérielles à cette union. Le sociologue conclut : « De même que le patronyme suffit parfois à vous classer parmi les 'cassos', comme c'est le cas pour Dimitri ou Alexia, le rappel des origines sociales, y compris par moi, apparaît comme éminemment déplacé et potentiellement dangereux pour eux qui 's'en tirent bien' mais qui continuent peu ou prou d'évoluer dans les mêmes réseaux d'individus qui pourraient soudainement les rappeler à leur prime appartenance. » (Coquard, 2019, p. 78).

Les enquêté-e-s vont parfois « se braquer », expédier les questions, exprimant un malaise à parler de leur intimité. Ce genre d'attitudes mérite d'être pris en compte (un silence est signifiant). Afin de les comprendre pleinement, on peut contourner les questions ou se référer à des indices corporels parfois peu visibles mais signifiant, en prenant bien sûr garde à la surinterprétation. On peut aller plus loin et affirmer que ces indices peuvent s'interpréter analytiquement parce que déontologiquement, insister face à un refus peut en effet fermer des pistes et couper court à un entretien, nous laissant dans l'impasse et avec peu de marge de compréhension possible.

Prenons un exemple issu des travaux de Stéphane Beaud. Dans *La France des Belhoumi*, il analyse l'évitement d'un des frères de la famille de son enquête comme un rapport compliqué à l'institution scolaire et à ses représentants (dont les chercheurs et chercheuses font partie)¹³ : « Mounir [le troisième frère de la fratrie] aura ainsi presque tout fait pour se soustraire à l'exercice de la confession biographique. Il m'a toutefois donné une clé pour comprendre sa réticence à se confier à moi. En effet, l'une des premières phrases qu'il prononce lors de cet entretien est fort révélatrice : 'Moi, l'école, ça n'a jamais été mon fort' (...). Cette enquête est sans doute, pour lui, un 'truc d'intellos', fait pour ses sœurs mais certainement pas pour lui (...). » (Beaud, 2018, p. 140).

Le but n'est pas de dire qu'il ne faut pas parler du passé ou de ces choses intimes mais qu'il est nécessaire d'avoir en tête qu'il n'est pas aisé d'en parler pour tout le monde, surtout que le rôle de l'enquêteur ou l'enquêtrice n'est pas thérapeutique et qu'il se trouve toujours dans une position inconfortable quand ses questions peuvent ressembler à celles de professionnel-le-s de la santé psychique. Il doit donc prendre des précautions quand il soupçonne ou quand il aborde de front ces intimes douloureux et qu'il doit trouver les limites pour ne pas franchir pour ne pas être trop intrusif et dérangent du point de vue de l'enquêté-e. De plus, il ne faut pas toujours envisager le refus comme un obstacle mais comme une donnée (que ce soit le refus d'entretien ou le refus de réponse à une question ou quand une personne reste évasive). Cet argument vient ici montrer qu'il est possible de mêler avancées scientifiques et déontologie, en obtenant des résultats tout en respectant le choix des personnes de ne pas répondre, ne pas participer ou d'être évasives.

¹³ Toutefois, il parvient à ce constat par la connaissance de sa trajectoire scolaire et professionnelle et en discutant de lui avec ses sœurs. Etablir ce genre de résultats à partir de refus et quelques bribes d'informations reste toujours périlleux, le chercheur-e doit donc rester prudent lorsqu'il tente ce type d'analyse.

Enfin, il faut également savoir se protéger émotionnellement lorsqu'on aborde l'intime, où le passé peut surgir et face auquel il faut savoir réagir sur l'instant, en évitant le jugement. Lorsque Jérôme Beauchez enquête sur des boxeurs d'une salle de *noble art*, il apprend qu'un des membres, Éric, ancien héroïnomane, voit dans sa pratique sportive une sorte de rédemption et une détestation de ce qu'il a été. Cette haine de son passé va jusqu'à aller chercher des SDF toxicomanes certains soirs et les ruer de coups jusqu'à l'inconscience (Beauchez, 2014)¹⁴. L'entretien oblige à se montrer neutre, ou à feindre la bienveillance envers ce type de comportements (qu'on n'avait parfois pas prévu, en tout cas moins que dans le cas de fréquentation de milieux politiques extrémistes ou de celui de la prostitution, par exemple, où des enjeux de réception de certains discours existent aussi¹⁵). La déontologie, c'est aussi réfléchir sur ses émotions et ce qu'on est capable d'endurer sur le passé d'inconnu-e-s ou de proches, en se réservant des espaces où il sera possible ensuite d'en parler pour éviter une trop grande implication (le chercheur ou la chercheuse n'étant pas là pour régler ce types de soucis).

Que faire du « off » ? Significations hétérogènes des instruments

Faire parler est-ce toujours éthique ? Manipule-t-on nos enquêté-e-s ? Peut-on écrire des propos alors que l'enquêté-e s'est exprimé une fois le magnétophone éteint ? Ces questions, quelque peu provocantes, doivent conduire le chercheur ou la chercheuse à dissocier ses intentions de ses pratiques. Ce n'est pas toujours consciemment qu'on manipule et ce n'est pas pour nuire qu'on cite un discours tenu dans un contexte hors entretien formel.

Nous parlons de « off » chaque fois qu'un-e enquêté-e fait l'expression d'une volonté explicite ou implicite de ne pas voir ses propos retranscrits directement sur le compte rendu final (thèse, livre, article, etc.). C'est notamment le cas lorsqu'un-e interrogé-e attend que l'enregistreur soit éteint pour se livrer ou dise clairement « Ne mettez pas ça dans votre livre mais... ». La posture éthique la plus évidente est bien évidemment de respecter cette volonté. Néanmoins, il arrive parfois que des propos prennent leur sens une fois cet avis révélé (rendant parfois la tâche complexe : retranscrire toute la complexité d'une personne ne peut se faire qu'au prix de cette révélation).

Arrivé à ce point, il est nécessaire d'interroger la notion de « off », qui comprend des réalités différentes et dont on ne peut tirer des conclusions générales sous cette multiplicité des cas qu'elle recouvre. Prenons l'exemple d'un-e enquêté-e qui se met à parler longuement d'un sujet à peine esquissé une fois l'enregistreur éteint. Nous ne pouvons savoir d'où vient cette soudaine expression, qui peut simplement venir du fait qu'il a pensé à ce moment là à un sujet en lien avec les questions posées et que par coïncidence, l'enquêteur-e a commencé à ranger ses affaires. Il se peut aussi que l'interrogé-e soit mal à l'aise devant un enregistreur. Il est alors indispensable pour bien comprendre ce qu'il se passe et de réfléchir sur la signification de l'entretien et de l'enregistreur pour l'enquêté-e.

S'il vient d'un milieu dominé, ayant subi une violence symbolique à l'école, la présentation en tant que « doctorant-e » peut constituer un frein. L'entretien semi-directif, avec l'enregistreur au centre de la table peut rappeler des codes scolaires et l'appel à des dispositions orales avec lesquels l'enquêté-e n'est pas forcément à l'aise. L'expression après la fin formelle de l'entretien peut donc constituer une meilleure aisance dans la relation, l'enquêté-e acceptant de se livrer une fois ce cadre qui le pesait, d'après ses expériences passées, disparu. Il arrive en effet bien souvent que dans ces milieux, face à la proposition d'un entretien d'une heure, on se retrouve face à la remarque suivante « J'ai pas grand-chose d'intéressant à dire » (ou, comme Benoît Coquard l'a entendu : « Tout le monde s'en fout de nous », « ça n'intéresse personne ton affaire », « Tu devrais plutôt parler des gens importants » (Coquard, 2019, p. 14), des propos similaires ont également été enregistrés par Didier Demazière (Demazière, 2012)). Ceci doit mettre la puce à l'oreille du chercheur ou de la chercheuse sur ce qu'un entretien peut représenter pour cette personne qui ne sent pas sa parole comme légitime. Dans ce cas, le

¹⁴ Voir en particulier page 233

¹⁵ Nous pensons en effet aux travaux cités ici de Daniel Bizeul ou Stéphane Roux.

« off » n'est pas forcément un propos qui nuit à l'enquêté-e (bien au contraire, puisque c'est là qu'il s'exprimera de façon la plus naturelle et spontanée), l'idéal étant de revenir vers lui, en évitant une violence symbolique, et de lui montrer la présentation qu'on fait de ses propos, en expliquant en quoi ceux qui sont en « off » peuvent être utiles, en proposant un refus et l'accepter s'il l'exprime.

A l'inverse, un « dominant », un haut responsable d'une entreprise ou d'une structure publique, par exemple, peut se livrer en « off » pour une toute autre raison. Il peut attendre que l'enregistreur soit éteint pour exprimer des avis plus personnels, non plus en tant que responsable mais en tant que citoyen (ou autre). Il se peut, dans ce cas, que ses actions professionnelles ne résonnent pas avec ses convictions personnelles et c'est alors respecter sa complexité en tant qu'individu que d'en rendre compte (en fonction bien entendu de ses problématiques de recherche et en anonymisation si cela est possible). On voit à quel point la question déontologique n'est pas simple et pose des dilemmes que le chercheur ou la chercheuse doit savoir résoudre de façon délicate.

Enfin, le « off » peut être une manière de poser les questions « qui fâchent ». Sylvain Laurens utilise ainsi le prétexte d'une constitution d'une base de données statistique pour amener à faire parler des hauts fonctionnaires sur leurs origines sociales à la fin de l'entretien (comme s'il était en quelque sorte « terminé » alors que ce n'est pas vraiment le cas) (Laurens, 2007). Cette utilisation du « off » permet donc de recueillir des informations très difficilement accessibles sinon. Il y a néanmoins dans cette pratique une sorte de manipulation, qui ne serait pas problématique si un consentement était donné, même a posteriori.

Quittons l'idée que ce n'est pas parce qu'un enquêté-e consent à un entretien qu'il autorise l'exploitation de toutes les phrases et qu'il est absolument indispensable de comprendre la signification de l'entretien pour comprendre ses « marges », autrement dit le « off ». Dans tous les cas, la détention de ces informations donne un pouvoir assez grand au chercheur ou à la chercheuse qui, comme le dit Daniel Bizeul : « (...) représentent une profession dont les membres sont rarement mis en demeure de s'expliquer sur leurs récits et leurs états des lieux concernant la vie collective, alors même que ces écrits concourent à la réputation de catégories, de communautés, de personnes en vue. Ils se retranchent derrière l'objectivité ou la scientificité de leur regard, en se référant à des techniques, des procédures, des codes de déontologie, des valeurs supérieures comme la connaissance désintéressée et le bien public. Ce faisant, ils évitent d'avoir à répondre de leurs écrits auprès de ceux dont ils passent ou se font passer pour des spécialistes. Il faut admettre que c'est là un privilège démesuré. Probablement est-ce aussi l'indice de la faible considération et du faible impact dont ils bénéficient, sauf exceptions. » (Bizeul, 2008, pp. 111-112).

Ajoutons une dernière remarque lors de l'écriture : il est impératif de porter une attention sur la réputation des enquêté-e-s que la retranscription des propos et la présentation par le compte rendu peut entacher (Bizeul, 2008). Une vigilance particulière doit donc être portée à cela, le chercheur ou la chercheuse ayant une responsabilité à tenir¹⁶. Une solution communément admise est l'anonymisation ou la pseudonymisation (donner des pseudonymes). Il convient d'interroger ses conditions de possibilité (est-on certain que la description donnée ne permet pas de retrouver la personne ?) et sa pratique. Donner un prénom doit être explicitement justifié. De plus, nous aurions tendance à donner des prénoms aux personnes issues de catégories dominées et à ne faire référence qu'à une fonction pour les catégories dominantes (Coulmont, 2017), ce qui, éthiquement, peut s'avérer problématique.

Confronter ses comptes rendus auprès des personnes qu'on décrit semble donc être une solution générale et pertinente face à ce problème déontologique. On aura rapidement l'avis des principaux concernés, permettant d'éviter tout malentendu. Il semble se dresser une barrière qu'il ne faut pas franchir : donner un portrait auquel

¹⁶ Il peut par exemple renforcer certains stéréotypes de groupes sociaux s'il ne prend pas garde. Pensons également au cas de Delphine Naudier décrivant le parcours de Victoria Thérame, une description qui n'a pas plus à la personne en question, notamment en ce qui concerne la domination qu'elle subirait et ses ambitions artistiques (Desrosières, 2008) (Weber, 2008).

l'enquêté-e ne se reconnaît pas ou puisse être diffamatoire, voire dangereux pour elle ou lui. Les propos lâchés en « off » s'apparentent dans ce cas à des avis non-assumés ou auxquels il ne s'identifie pas vraiment (par incertitude, car trop « provocants », etc.) et qu'il ne serait pas judicieux de publier sans le consentement explicite de l'intéressé-e.

CONCLUSION

L'entretien est un rapport social et doit être compris comme tel pour dresser une déontologie appropriée. Il est essentiel de comprendre pourquoi un-e enquêté-e exprime son accord, dans quel cadre et la relation que le chercheur ou la chercheuse tisse avec lui. C'est ce que le terme de réflexivité nous invite à prendre en compte, afin de bien comprendre ce qui se joue dans l'interaction, si le consentement est éclairé et de comprendre ce que représente un entretien pour l'enquêté-e. Qu'attend-il de l'interaction ? De la reconnaissance ? Une thérapie ? Ou se prête-t-il tout simplement au jeu de l'échange ? Il serait naïf de penser que les enquêté-e-s livrent toujours du temps par sympathie (cela arrive mais pas toujours). Le chercheur ou la chercheuse est donc le seul à doser ce qu'il souhaite donner ou accorder aux enquêté-e-s relativement à leurs attentes en échange d'informations personnelles (même si la transaction ne se fait pas toujours aussi consciemment).

Enfin, en guise d'ouverture, rappelons que s'il est nécessaire d'interroger l'implication de l'enquêté-e, il faut également surveiller la sienne propre. C'est aussi ce en quoi consiste la réflexivité : comprendre la place qu'on nous laisse, c'est aussi comprendre ce qu'on peut se permettre de poser comme question ; analyser qui on est et « d'où l'on vient », c'est aussi éclairer les relations qu'on établit avec les enquêté-e-s. L'objectif n'est pas d'affirmer que seule une certaine catégorie peut analyser une certaine population ou de tomber dans une introspection narcissique du rapport qu'on établit avec le terrain (Demazière, 2008), mais bien que sa participation sera pleinement comprise par son objectivation même (Bourdieu, 2003). Pour répondre aux impératifs déontologiques de l'entretien, utilisons ces recommandations méthodologiques : faire parler la manière de faire parler.

Tristan Dominguez
Université Sorbonne Nouvelle
tristan.dominguez@sorbonne-nouvelle.fr

BIBLIOGRAPHIE

- Beauchez, J. (2014). *L'empreinte du poing. La boxe, le gymnase et leurs hommes*. Saint-Just-La-Pendue: Editions EHESS.
- Beaud, S. (2018). *La France des Belhoumi. Portraits de famille (1977-2017)*. Paris: La Découverte.
- Beaud, S. (1996). L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique». *Politix*, 226-257.
- Beaud, S., & Weber, F. (1997). *Guide de l'enquête de terrain*. Paris: La Découverte.
- Bizeul, D. (2008). Les sociologues ont-ils des comptes à rendre ? Enquêter et publier sur le front national. *Sociétés contemporaines*, 70.
- Blanchet, A., & Blanchet, A. (2007). *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*. Paris: Nathan.
- Bourdieu, P. (2003). L'objectivation participante. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 43-58.
- Claire, I. (2016). Faire du terrain en féministe. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 213, 66-83.
- Coquard, B. (2019). *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*. (L. d. faits, Éd.) La découverte.
- Coulmont, B. (2017). Le petit peuple des sociologues. Anonymes et pseudonymes dans la sociologie française. *Genèses*, 153-175.
- Darras, E. (2012). Un lieu de mémoire ouvrière : le tuning. *Sociologie de l'art*, 85-109.
- Demazière Didier, « L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens. (2008). *Langage et société*, 15-35.
- Demazière, D. (2012). L'entretien de recherche et ses conditions de réalisation. Variété des sujets enquêtés. *Sur le journalisme, université libre de Bruxelles* (pp. 30-39). Bruxelles: HAL.
- Demazière, D. (2008). L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens. *Langage et société*, 15-35.
- Desrosières, A. (2008). Quand une enquêtée se rebiffe : de la diversité des effets libérateurs, ou les arguments des trois chatons. *Genèses*, 148-159.
- Jeanjean, A. (2014). Une ethnologue, des égoutiers et des universitaires. Rapports sexuels, rapports politiques. Dans A. Monjaret, & C. Pugeault, *Le sexe de l'enquête. Approches sociologiques et anthropologique* (pp. 181-196). Lyon: ENS Editions.
- Kaufmann, J.-C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Paris: Nathan.
- LaFrance, M., & Woodzicka, J. A. (2001). Real Versus Imagined Gender Harassment. *Social Issues*, 15-30.
- Laurens, S. (2007). "Pourquoi" et "comment" poser les questions qui fâchent ? ». RRéflexions sur les dilemmes récurrents que posent les entretiens avec des « imposants ». *Genèses*, 112-127.
- Orange, S. (2012). Interroger le choix des études supérieures. Les leçons d'un « raté » d'enquête. *Genèses*, 112-127.
- Pinçon, M., & Pinçon-Charlot, M. (1991). Pratiques d'enquête dans l'aristocratie et la grande bourgeoisie : distance sociale et. *Genèses*, 120-133.

Roux, S. (2014). Les larmes de Fon. Sexe, tourisme et affects en Thaïlande. Dans C. Broqua, & C. Deschamps, *L'échange économique-sexuel* (pp. 339-362). Editions de l'EHESS.

Sauvayre, R. (2013). *Les méthodes de l'entretien en sciences sociales*. Paris: Dunod.

Schütz, G. (2018). *Jeunes, jolies et sous-traitées. Les hôtes d'accueil*. Paris: La Dispute.

Stérin, A.-L. (2018, November 9). *Le point sur les données à caractère personnel*. Consulté le January 13, 2020, sur Hypothèses: <https://ethiquedroit.hypotheses.org/1717>

Viry, L. (2006). *Le monde vécu des universitaires : ou La République des égos*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.

Weber, F. (2008). Publier des cas ethnographiques: analyse sociologique, réputation et image de soi des enquêtés. *Genèses*, 140-150.